

**C A R A C T É R I S T I Q U E S   D ' U N   C O N T R A T  
D ' A C H A T   D E   G S R**

**( N W   N A T U R A L   R E N E W A B L E S )**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>CONTEXTE .....</b>	<b>4</b>
<b>1. DÉCISION ÉTAPE D ET NÉCESSITÉ DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'APPROBATION SPÉCIFIQUE.....</b>	<b>6</b>
<b>2. DISCUSSIONS COMMERCIALES AVEC NWRN .....</b>	<b>8</b>
<b>3. TRAVAUX PRÉPARATOIRES À L'APPEL D'OFFRES .....</b>	<b>9</b>
<b>4. TENUE DE L'APPEL D'OFFRES, RÉSULTATS ET COMPARAISON AU CONTRAT DE NWRN .....</b>	<b>11</b>
4.1. Tenue de l'appel d'offres.....	11
4.2. Résultats .....	12
4.3. Comparaison avec le contrat NWRN : Prix, volumes et durée du contrat.....	15
<b>5. RESPECT DE LA MARGE AUTORISÉE ET ÉVOLUTION DES VOLUMES DE NWRN .....</b>	<b>18</b>
<b>6. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT .....</b>	<b>21</b>
6.1. Prix et fonctionnalisation des coûts de transport .....	21
6.2. Volumes annuels livrés .....	24
6.3. Durée du terme .....	24
6.4. Date de début des injections dans le réseau.....	24
6.5. Certification du GSR .....	25
6.6. Description du processus contractuel de limitation des coûts .....	25
6.7. Mesures de mitigation - Risques découlant des choix des sources d'approvisionnement et mesures pour atténuer l'impact de ces risques .....	26
6.8. Démonstration de l'appariement entre les volumes de GSR visés et les prévisions de ventes à la clientèle en achat volontaire .....	27
<b>7. IMPACT DU CONTRAT SUR LE PRIX MOYEN .....</b>	<b>28</b>
<b>8. ÉCHÉANCES PROPOSÉES .....</b>	<b>29</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXE 1 : EN LIASSE, DOCUMENTS CONTRACTUELS INTERVENUS ENTRE ÉNERGIR ET NW NATURAL RENEWABLES</b>	

**ANNEXE 2 : EN LIASSE, DOCUMENTS CONTRACTUELS  
INTERVENUS ENTRE ÉNERGIR ET [REDACTED]  
[REDACTED]**

**ANNEXE 3 : SOURCES D'APPROVISIONNEMENT ACTUELLES ET  
POTENTIELLES DE GSR**

**ANNEXE 4 : DOCUMENTS DE L'APPEL D'OFFRES 2022**

**CONTEXTE**

1 Le 26 mai 2020, la Régie de l'énergie (Régie) rendait la décision D-2020-057 portant sur les  
2 caractéristiques de contrats de fourniture de gaz de source renouvelable (GSR) permettant de  
3 respecter l'atteinte du premier seuil de 1 % prévu au *Règlement concernant la quantité de gaz*  
4 *naturel renouvelable devant être livrée par un distributeur*<sup>1</sup> (Règlement). Dans sa décision, la  
5 Régie demandait à Énergir, s.e.c. (Énergir) de lui proposer une procédure pour le traitement des  
6 contrats ne respectant pas une ou plusieurs des caractéristiques autorisées, afin d'obtenir une  
7 approbation spécifique. Énergir a déposé sa proposition le 9 juin 2020<sup>2</sup>.

8 Le 13 juillet 2020, la Régie a retenu le traitement réglementaire proposé par Énergir<sup>3</sup>. Les délais  
9 applicables pour les contrats de plus et de moins de deux ans ont été établis à 90 et 30 jours  
10 respectivement, modifiable au gré de la Régie. Elle a également déterminé les renseignements  
11 requis lors du dépôt de la preuve.

12 Le 26 janvier 2021, la Régie a rendu la décision D-2021-006 portant sur l'interprétation de la  
13 caractéristique liée aux volumes autorisés par la décision D-2020-057. Dans cette décision, la  
14 Régie détermine que seuls les contrats signés avec la Ville de Saint-Hyacinthe, la Ville  
15 d'Hamilton, la SÉMER, la RGMRM, la Ville de Québec, la Coop Agri-énergie Warwick et la  
16 SEMECS respectent les caractéristiques approuvées par la décision D-2020-057.

17 Énergir a, par la suite, conclu d'autres contrats pour être en mesure de répondre aux cibles  
18 prévues au Règlement. Le 26 juillet 2021, la Régie a approuvé, dans sa décision D-2021-096, les  
19 caractéristiques des contrats signés avec EDL, GIGME, Petawawa et Archaea. Le  
20 13 octobre 2021, la Régie a approuvé, dans sa décision D-2021-132, les caractéristiques du  
21 contrat signé avec le CTBM. Le 10 février 2022, la Régie a approuvé, dans sa décision  
22 D-2022-018, les caractéristiques des contrats signés avec ADM et Hamilton (Tidal). Finalement,  
23 le 25 avril 2022, la Régie a approuvé, dans sa décision D-2022-054, les caractéristiques du  
24 contrat signé avec Access RNG.

---

<sup>1</sup> Chapitre R-6.01, r. 4.3.

<sup>2</sup> Dossier R-4008-2017, B-0327.

<sup>3</sup> Dossier R-4008-2017, A-0136.

1 En octobre 2021, Énergir a lancé un appel d'offres pour des volumes de GSR à être livrés lors de  
2 l'année financière 2023-2024 (AO 2021). À la suite de cet appel d'offres, le promoteur Archaea a  
3 été sélectionné et un contrat a été signé. Le 21 décembre 2022, la Régie a rendu la décision  
4 interlocutoire partielle, motifs à suivre, D-2022-156. Cette décision a permis l'approbation des  
5 contrats Neuville, Chicoutimi et Archaea. En octobre 2022, Énergir lance un appel d'offres pour  
6 des volumes de GSR à être livrés lors de l'année financière 2024-2025 (AO 2022).

7 Le 21 février 2023, dans le cadre de l'Étape D, la Régie rend la décision sur le fond D-2023-022,  
8 par laquelle elle approuve, notamment, les caractéristiques des contrats de fourniture de GSR  
9 relatives à la durée, les volumes maximaux autorisés, le coût moyen, ainsi que le prix maximal  
10 pour un contrat de GSR. Le tout aux fins de l'atteinte de la cible de 5 % prévue par le Règlement,  
11 à compter de l'année tarifaire 2025-2026.

12 Dans cette même décision (D-2023-022), la Régie a indiqué que lorsque les caractéristiques d'un  
13 contrat de fourniture de GSR ne rencontraient pas les caractéristiques approuvées dans le cadre  
14 de l'Étape D du dossier R-4008-2017 (Étape D), Énergir devait alors présenter une demande  
15 d'approbation spécifique pour les caractéristiques de ce contrat dans le cadre des prochains  
16 dossiers tarifaires<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> Voir le tableau des suivis requis « Lors des prochains dossiers tarifaires », D-2023-022, Annexe 3, page 152.

## 1. DÉCISION ÉTAPE D ET NÉCESSITÉ DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'APPROBATION SPÉCIFIQUE

1 Au 31 mars 2023, date de dépôt de la Cause tarifaire 2023-2024, Énergir indique que la quantité  
2 de GSR contractée était de 164 900 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup><sup>5</sup>. Dans la décision sur l'Étape D, la Régie a déterminé  
3 que les volumes maximaux autorisés pour la période de 2022-2023 sont de 220 788 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup><sup>6</sup>.

4 Pour le calcul des volumes autorisés dans cette décision, Énergir doit considérer la somme des  
5 volumes contractés dès la signature de ce contrat, sans égard au fait qu'il injecte des volumes de  
6 GSR au cours d'une année donnée, en considérant la quantité annuelle contractée. De plus, le  
7 maximum des volumes de GSR contractés doit être compris comme étant la somme du volume  
8 maximal de GSR prévue à chacun des contrats à la date de signature de chacun d'entre eux.

9 Pour l'année financière 2022-2023, Énergir pourrait donc combler l'écart entre les volumes  
10 contractés et les volumes autorisés comme caractéristique, en vertu de la présente décision, en  
11 acquérant 55 888 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> additionnels sans requérir d'approbation spécifique quant à la  
12 caractéristique de volume.

13 Dernièrement, Énergir a conclu trois contrats d'approvisionnement en GSR. Deux contrats  
14 provenant de son processus d'AO 2022 et un contrat provenant d'une négociation de gré à gré.  
15 Ces contrats ne nécessitent pas d'approbation spécifique puisque ceux-ci respectent les  
16 caractéristiques autorisées par la Régie (prix, terme, volumes). Les caractéristiques de ces trois  
17 contrats d'approvisionnement en GSR sont présentées à l'annexe 3.

---

<sup>5</sup> Pièce B-0060, Énergir-H, Document 6, p. 40, ligne 16, colonne 8.

<sup>6</sup> D-2023-022, paragr. 41.

**Le tableau 1 est déposé sous pli confidentiel.**

- 1 En date du 12 avril 2023, l'écart résiduel est donc de 201 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>.
- 2 Le 18 avril 2023, Énergir a conclu un contrat (contrat NWNR\_OH) avec NW Natural Renewables  
3 (NWNR)<sup>7</sup>. Les caractéristiques de durée (██████) et de prix (prix moyen maximal) respectent les  
4 caractéristiques contractuelles fixées à l'Étape D. Les caractéristiques du contrat intervenu entre  
5 NWNR et Énergir sont présentées à l'annexe 3. Cependant, comme le volume maximal de ce  
6 nouvel approvisionnement excède l'écart résiduel de 201 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>, Énergir dépose une demande  
7 d'approbation spécifique quant au contrat NWNR\_OH. Étant donné la compétitivité de ce nouvel  
8 approvisionnement en comparaison aux projets ayant été soumis à l'AO 2022<sup>8</sup>, Énergir demande  
9 à la Régie une approbation spécifique pour ce contrat d'approvisionnement.

---

<sup>7</sup> Le contrat conclu entre Énergir et NWNR est déposé à l'annexe 1.

<sup>8</sup> Voir la section 4.

## **2. DISCUSSIONS COMMERCIALES AVEC NWNR**

1 NWNR avait participé à l'AO 2021 pour l'approvisionnement faisant l'objet de la présente  
2 demande. Toutefois, NWNR s'était retirée de l'appel d'offres en février 2022, n'étant finalement  
3 pas prête à s'engager contractuellement à ce moment.

4 En septembre 2022 NWNR a entrepris de nouvelles démarches auprès d'Énergir afin d'amorcer  
5 des discussions commerciales sur le même approvisionnement que celui soumis à l'AO 2021.  
6 Énergir a alors proposé à NWNR de participer à l'AO 2022, mais l'échéancier de NWNR ne  
7 concordait pas avec celui de l'appel d'offres : à ce moment, NWNR avait des discussions avec  
8 une autre contrepartie pour la vente des volumes de GSR et avait besoin d'avancer les  
9 discussions commerciales avec Énergir en amont de la date butoir de l'appel d'offres.

10 Dans ce contexte, et afin de ne pas perdre cet approvisionnement potentiel, Énergir et NWNR  
11 ont entamé des discussions de gré à gré en parallèle du processus d'appel d'offres, lequel a  
12 d'ailleurs été lancé le 31 octobre 2022. Il est à noter que tout au long des discussions avec  
13 NWNR, l'approvisionnement offert par NWNR a été analysé de la même manière que les offres  
14 des soumissionnaires ayant participé à l'AO 2022. Plus précisément, NWNR a suivi les mêmes  
15 étapes que les autres soumissionnaires de l'AO 2022, telles que : préparation du formulaire du  
16 participant, revue diligente, revue contractuelle, négociations, visite de sites, etc.

17 Les termes commerciaux discutés avec NWNR, ainsi que l'évaluation globale de cet  
18 approvisionnement, ont été comparés aux résultats de l'AO 2022 afin de déterminer la  
19 compétitivité de celui-ci.

### 3. TRAVAUX PRÉPARATOIRES À L'APPEL D'OFFRES

1 À l'été 2022, Énergir a fait une revue exhaustive des projets en développement dans son porte-  
2 folio d'approvisionnement potentiel en GSR. Cette revue exhaustive avait pour but de déterminer,  
3 en prenant en compte l'ensemble des éléments dont Énergir disposait à l'époque, la quantité de  
4 GSR qui pourrait, de manière réaliste, être injectée pendant l'année réglementaire 2024-2025  
5 dans son réseau. Cette revue considérait le portefeuille de projets sur lesquels travaillait l'équipe  
6 d'Énergir responsable de l'approvisionnement en GSR.

7 Le critère prépondérant pour déterminer si les volumes des différents projets du porte-folio  
8 d'approvisionnement d'Énergir pourraient être comptabilisés dans l'année 2024-2025 était que  
9 ceux-ci débutent leurs injections au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2024. Énergir a utilisé une cible  
10 intérimaire de 3,5 %, soit environ 210 Mm<sup>3</sup> pour l'année réglementaire 2024-2025. Ce principe de  
11 cible intérimaire, et donc d'une progression graduelle, a d'ailleurs été discuté dans la cadre de  
12 l'Étape D, puis accepté par la Régie à travers la méthode de calcul des volumes maximaux  
13 (moyenne sur trois ans plus une marge de 20 %)<sup>9</sup>.

14 Les projets pouvaient se répartir en trois catégories :

- 15 1) Les projets injectant déjà et bénéficiant de contrats de vente déjà approuvés par la Régie;
- 16 2) Les projets en construction, pour lesquels des contrats d'achat avaient déjà été signés  
17 entre les promoteurs et Énergir, approuvés par la Régie;
- 18 3) Les projets en développement suffisamment avancés pour injecter avant la date butoir,  
19 mais pour lesquels des contrats d'achat n'avaient pas encore été signés entre les  
20 promoteurs et Énergir et/ou non encore approuvés par la Régie.

21 En additionnant les volumes de l'ensemble de ces projets, le volume total qu'Énergir a estimé  
22 pouvoir recevoir, lors de l'année réglementaire 2024-2025, s'établissait à 142,2 Mm<sup>3</sup>. Ce volume  
23 étant inférieur à la cible intérimaire de 3,5 % ( $\approx$  210 Mm<sup>3</sup>), Énergir a lancé l'AO 2022 à  
24 l'automne 2022, ciblant de nouveaux projets à des stades de développement plus avancés qui  
25 pourraient également commencer leur injection vers le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

---

<sup>9</sup> D-2023-022, paragr. 209.

- 1 Pour atteindre la cible intérimaire de 3,5 % (environ  $\approx 210 \text{ Mm}^3$ ), il fallait théoriquement qu'Énergir
- 2 contractualise environ  $67,8 \text{ Mm}^3$  de plus, au minimum. En appliquant une marge de 20 % sur la
- 3 cible intérimaire, celle-ci augmentait à  $252 \text{ Mm}^3$ , augmentant les volumes à contractualiser dans
- 4 l'appel d'offres à  $109,8 \text{ Mm}^3$ .
  
- 5 Il a donc été décidé de solliciter des offres pour des volumes entre  $70 \text{ Mm}^3$  et  $100 \text{ Mm}^3$  de GSR,
- 6 visant des projets qui pourraient débiter leurs injections vers le 1<sup>er</sup> octobre 2024 ou, au plus tard,
- 7 le 1<sup>er</sup> avril 2025.

## 4. TENUE DE L'APPEL D'OFFRES, RÉSULTATS ET COMPARAISON AU CONTRAT DE NWR

### 4.1. TENUE DE L'APPEL D'OFFRES

1 À la suite du post-mortem de l'AO 2021, Énergir a décidé de procéder à l'AO 2022 en deux  
2 phases, afin d'optimiser son processus et de concentrer ses efforts sur les offres les plus  
3 compétitives. Les deux phases sont les suivantes :

- 4 1) Appel d'information – Appel à tous, puis sélection des offres les plus compétitives
- 5 2) Appel d'offres sur invitation – Permet de concentrer les efforts d'analyse sur les projets  
6 les plus intéressants pour Énergir

7 L'appel d'information et l'appel d'offres visaient à respecter l'échéancier suivant :

**Tableau 1**  
**Échéancier prévisionnel appel d'information et appel d'offres**

Phase 1 – Demande d'information	
Lancement de la demande d'information	31 octobre 2022
Date limite pour soumettre des questions	14 novembre 2022
Dépôt des réponses	18 novembre 2022, 17 : 00 HNE
Analyse/compléments des réponses	Décembre 2022
Phase 2 – Appel d'offres	
Lancement de l'appel d'offres	Décembre 2022
Dépôt des offres	Janvier-Février 2023
Signature du(des) contrat(s)	2 <sup>e</sup> trimestre calendrier de 2023
Début des livraisons de GSR	1 <sup>er</sup> octobre 2024

8 Les critères utilisés pour évaluer les offres dans les deux phases étaient les suivants :

- 9 • Prix;
- 10 • Échéancier et date d'injection – Niveau d'avancement du projet, échéancier, respect de  
11 la date d'injection ciblée;

1 • Viabilité du projet – Description du projet, sécurisation des intrants, acceptabilité sociale,  
2 valeur de l'intensité carbone à des fins informatives;

3 • Profil du soumissionnaire – Solidité financière, expérience et critères ESG.

4 L'appel d'information a été lancé le 31 octobre 2022 sur le site internet d'Énergir. Les  
5 soumissionnaires pouvaient proposer des projets situés en franchise ou hors franchise. Les  
6 documents ont été mis en ligne entre le 31 octobre et le 18 novembre 2022.

7 Énergir a transmis l'information relative à l'appel d'information à tous les promoteurs et  
8 associations identifiés dans sa base de données d'entités évoluant dans le domaine des énergies  
9 renouvelables, ce qui représentait environ 166 parties prenantes. Ultiment, Énergir a  
10 enregistré 165 téléchargements de la documentation durant la période de consultation.

11 La date butoir pour la réception des offres était le 18 novembre 2022 à 17 h 00, heure de  
12 Montréal.

#### 4.2. RÉSULTATS

13 Il y a [REDACTED] qui ont répondu à la demande d'information, pour un total de [REDACTED].

14 De ces projets, la sélection initiale a permis d'éliminer [REDACTED] pour les raisons suivantes : prix  
15 trop élevés, dates d'injection trop tardives ou projets insuffisamment avancés. Ce processus a  
16 permis de sélectionner [REDACTED] de [REDACTED] différents de GSR. Ces fournisseurs ont été  
17 invités à participer à l'appel d'offres.

18 L'appel d'offres a été lancé le 19 décembre 2022 sur le site internet d'Énergir. La date butoir pour  
19 la réception des offres était le 20 janvier 2023 à 17 h 00, heure de Montréal. Énergir a reçu  
20 [REDACTED] de [REDACTED]. Le tableau suivant présente les offres initiales reçues des  
21 soumissionnaires :

**Le tableau 3 est déposé sous pli confidentiel.**

1 Énergir a analysé chacune des offres selon les critères de l'appel d'offres selon la pondération  
2 suivante :

- 3 • Prix (prix à l'année 1 et prix moyen pondéré sur la durée du contrat) – [REDACTED];
- 4 • Échéancier et date d'injection (niveau d'avancement du projet, date  
5 d'injection) – [REDACTED];
- 6 • Viabilité du projet (description du projet, sécurisation des intrants, acceptabilité  
7 sociale) – [REDACTED];
- 8 • Profil du soumissionnaire – [REDACTED];
- 9 • Commentaires sur le contrat et acceptation de nos clauses contractuelles  
10 essentielles – [REDACTED].

11 Suivant l'analyse des offres, Énergir a tenu un appel de suivi avec tous les soumissionnaires afin  
12 de débiter les discussions commerciales préliminaires et d'obtenir des clarifications ou des  
13 compléments d'information sur les offres. Cet appel de suivi a permis à Énergir d'avoir le portrait  
14 le plus complet possible pour lui permettre de réaliser une première sélection.

15 À travers ces discussions, Énergir a obtenu les informations supplémentaires suivantes :

- 16 • Offres 3 et 4– Le soumissionnaire est en processus d'acquisition des deux projets. Pour  
17 le moment, le soumissionnaire ne peut s'engager contractuellement avec Énergir. Énergir  
18 a poursuivi les discussions étant donné la compétitivité globale de l'offre et en espérant  
19 que le soumissionnaire complète l'acquisition des projets;
- 20 • Offre 8 – Échéancier incertain et risque sur la date d'injection;
- 21 • Offres 9, 10 et 11 – Le soumissionnaire ne détient pas les droits sur le biogaz des sites  
22 d'enfouissement. Pour le moment, le soumissionnaire ne peut s'engager  
23 contractuellement avec Énergir.

24 Dans ce contexte, Énergir a identifié une liste restreinte des offres et a intensifié les discussions  
25 commerciales et contractuelles avec leur soumissionnaire respectif. La liste restreinte est  
26 présentée au tableau 4.

1 Pour les autres, soit les offres 7, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, Énergir poursuit les  
2 discussions avec leur soumissionnaire respectif, afin de déterminer s'il serait avantageux d'en  
3 contracter certaines.

**Le tableau 4 est déposé sous pli confidentiel.**

4 Les discussions avec les soumissionnaires de la liste restreinte ont mené à la signature des  
5 contrats relatifs aux offres 1 et 2, soit les projets [REDACTED] et [REDACTED] présentés au tableau 1.

6 Pour les autres soumissionnaires de l'appel d'offres, soit ceux restant dans la liste restreinte ou  
7 les autres, Énergir poursuit des discussions afin de sécuriser d'autres contrats pour permettre  
8 l'atteinte de la cible intérimaire de 3,5 %.

#### **4.3. COMPARAISON AVEC LE CONTRAT NWRN : PRIX, VOLUMES ET DURÉE DU CONTRAT**

9 Parallèlement au processus d'appel d'offres, Énergir a poursuivi ses discussions commerciales  
10 avec NWRN pour arriver à l'offre finale suivante :

Le tableau 5 est déposé sous pli confidentiel.

1 Le GSR provient de deux sites d'enfouissement dans l'état de l'Ohio. Une condition *sine qua non*  
2 de l'offre de NWNR est qu'Énergir prenne possession du GSR en Ohio, aux points de livraison.  
3 Énergir a donc sécurisé un contrat de transport entre les deux points de livraison en Ohio et  
4 Dawn-Union (Dawn) pour un terme équivalent à celui de l'offre de NWNR, [REDACTED]  
5 [REDACTED]. Le contrat de transport est conditionnel à l'approbation par la Régie de  
6 l'énergie du contrat d'achat de GSR avec NWNR. Afin d'être conséquente dans la comparaison  
7 avec les autres offres de GSR reçus dans le cadre de l'AO 2022, Énergir propose d'inclure le  
8 coût du transport à Dawn au coût de la molécule. Voir la section 6.1 pour plus de détails.

- 9 • Prix GSR – aux points de livraison en Ohio : [REDACTED];
- 10 • Prix GSR – à Dawn : [REDACTED].

11 **Prix** – En comparaison aux offres du tableau 4, soit les offres de la liste restreinte, l'offre de  
12 NWNR serait la 3<sup>e</sup> offre la plus compétitive en termes de prix, ou la 2<sup>e</sup> si l'on considère que les  
13 soumissionnaires des offres 3 et 4 ne peuvent s'engager contractuellement pour l'instant. Par  
14 ailleurs, le prix pour la molécule est indexé [REDACTED]  
15 [REDACTED].

16 **Échéancier et date d'injection** – Jusqu'en 2022, les deux sites utilisaient le biogaz des sites  
17 d'enfouissement pour produire de l'électricité. En 2022, les deux sites ont fait la conversion à la  
18 production de GSR. Un des sites est actuellement en mise en service et l'autre le sera au courant  
19 des prochaines semaines. Comme les premiers volumes ne seront livrés à Énergir que le  
20 1<sup>er</sup> janvier 2025, il y aura une période d'environ 18 mois entre les mises en service des deux sites  
21 et les premières livraisons.

1 **Viabilité du projet** – L’augmentation des volumes dans le contrat n’est pas reliée à une montée  
2 en puissance des sites, mais plutôt à des engagements contractuels avec d’autres parties sur le  
3 court terme. En effet, les deux sites génèrent depuis de nombreuses années le biogaz nécessaire  
4 à la production de plus de ██████ de GSR annuellement. En d’autres termes, Énergir achètera  
5 uniquement une quantité nominale de la production totale des deux sites jusqu’à l’année 11,  
6 moment auquel Énergir achètera ██████ de ladite production. De plus, comme les sites valorisent  
7 le biogaz depuis de nombreuses années et que les projets sont construits sur le même site, les  
8 risques en termes d’acceptabilité sociale sont minimes et mitigés.

9 **Profil du soumissionnaire** – NWNR est une filiale non réglementée de l’utilité NW Natural.

10 Considérant la forte pression sur le prix du GSR qu’Énergir a observé durant les trois derniers  
11 appels d’offres nord-américains, ce contrat offre des volumes stratégiques à des prix compétitifs.  
12 Le tableau 6 présente l’augmentation des prix des dernières années :

**Le tableau 6 est déposé sous pli confidentiel.**

13 Dans ce contexte, et en comparant cette opportunité avec les meilleures offres de l’AO 2022,  
14 Énergir a signé le contrat NWNR\_OH avec NWNR.

## 5. RESPECT DE LA MARGE AUTORISÉE ET ÉVOLUTION DES VOLUMES DE NWR

1 L'annexe 3, intitulée « Sources d'approvisionnement actuelles et potentielles de GSR », est une  
2 mise à jour de la pièce B-0813, Gaz Métro-10, Document 1, déposée au dossier R-4008-2017.  
3 Les contrats [REDACTED], ainsi que le contrat NWR\_OH ont été inclus.  
4 On peut y constater que la caractéristique de prix est respectée avec l'ajout de ces quatre  
5 nouveaux contrats.

6 Pour la caractéristique des volumes, comme présenté à la section 1, les volumes du contrat  
7 NWR\_OH excèdent les volumes autorisés à l'Étape D, d'où la demande d'autorisation  
8 spécifique du contrat de NWR\_OH.

9 À des fins de clarifications de l'annexe 3, voici le détail des volumes respectifs des quatre contrats  
10 signés :

- 11 • Pour le contrat [REDACTED], la date d'injection ciblée au contrat est le [REDACTED] et  
12 la quantité contractée annuelle (QCA) est constante pour la durée du contrat. L'annexe 3  
13 présente donc les volumes de ce contrat à partir de l'année réglementaire [REDACTED];
- 14 • Pour le contrat [REDACTED], la date d'injection ciblée est [REDACTED] et la QCA est  
15 décroissante, comme présenté au tableau 7. L'annexe 3 présente donc les volumes de  
16 ce contrat à partir de l'année réglementaire [REDACTED];

**Le tableau 7 est déposé sous pli confidentiel.**

- 17 • Pour le contrat [REDACTED], la date d'injection ciblée au contrat est le [REDACTED] et la  
18 QCA est constante pour la durée du contrat. L'annexe 3 présente donc les volumes de ce  
19 contrat à partir de l'année réglementaire [REDACTED];

- 1 • Pour le contrat NWNR\_OH, la date d'injection ciblée au contrat est le [REDACTED] et  
2 la QCA est croissante pour la durée du contrat, tel que présenté au tableau 8 ainsi qu'à  
3 l'Addendum A du contrat à l'annexe 1. Comme le contrat est basé sur une année de  
4 calendrier, les volumes sont ramenés sur une année réglementaire (1<sup>er</sup> octobre au  
5 30 septembre de l'année suivante), afin de normaliser la présentation des volumes.  
6 L'annexe 3 présente donc les volumes de ce contrat à partir de l'année réglementaire  
7 [REDACTED].

**Le tableau 8 est déposé sous pli confidentiel.**

8 Énergir soumet que le contrat NWNR\_OH, tel que conclu, est prudent et à l'avantage de la  
9 clientèle. En effet, si les volumes prévus pour injection à l'an  $t$  sont considérés durant cette même  
10 année  $t$ , à l'instar de la méthodologie de calcul du coût moyen d'acquisition établie dans le cadre  
11 de l'Étape D<sup>10</sup>, il est observé que les volumes annuels contractés sont en deçà des volumes  
12 maximums autorisés dans le plan d'approvisionnement qui avait été présenté dans de cadre de  
13 l'Étape D. Dans l'annexe 3, la ligne 26, à chaque colonne « m<sup>3</sup> (QCA) » d'une année  
14 réglementaire<sup>11</sup>, présente l'évolution des volumes contractés annuellement. La ligne 28, à chaque  
15 colonne « m<sup>3</sup> (QCA) » des années réglementaires 2023-2024 à 2025-2026<sup>12</sup>, présente la

16

---

<sup>10</sup> Décision D-2023-022, paragr. 249.

<sup>11</sup> Ex. : Ligne 26, colonne 9 pour les volumes contractés en 2023-2024.

<sup>12</sup> Voir ligne 26, colonne 9; ligne 26 colonne 14; ligne 26, colonne 19.

1 comparaison avec les volumes maximums autorisés pour la période d'application du plan  
2 d'approvisionnement en GSR. Au-delà de 2025-2026, les volumes contractés demeurent en deçà  
3 des cibles réglementaires d'Énergir :

- 4 • Par exemple, pour l'année 2028-2029, année de la cible du 7 %, les volumes contractés  
5 sont de [REDACTED] sur une cible de 416,4 Mm<sup>3</sup><sup>13</sup>.

6 Afin d'atteindre les cibles réglementaires de 5 %, 7 % et 10 %, Énergir juge approprié et prudent  
7 de signer, dès aujourd'hui, des contrats d'approvisionnement stratégiques et compétitifs afin  
8 d'atteindre ces cibles réglementaires au meilleur coût. La Régie ayant toutefois déterminé que le  
9 maximum des volumes de GSR contractés doit être compris comme étant la somme du volume  
10 maximal de GSR prévue à chacun des contrats à la date de signature, Énergir soumet à la Régie  
11 une demande d'approbation spécifique par rapport à la caractéristique de volume du contrat  
12 NWNR\_OH, conformément à la procédure établie à la décision D-2023-022.

---

<sup>13</sup> Voir ligne 26, colonne 34.

## **6. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT**

1 Énergir soumet à la Régie les caractéristiques du contrat signé avec NWNR en 2023 :

**Le tableau 9 est déposé sous pli confidentiel.**

2 Énergir est d'avis que les caractéristiques du contrat faisant l'objet de la présente preuve sont  
3 avantageuses. Le contrat NWNR\_OH a été comparé aux offres de l'AO 2022, un processus  
4 d'appel d'offres compétitif et rigoureux, ouvert aux producteurs en franchise et hors franchise,  
5 selon les critères de fiabilité des approvisionnements de GSR. Le prix du contrat NWNR\_OH  
6 permet de maintenir un prix moyen d'approvisionnement intéressant et compétitif pour la clientèle  
7 d'Énergir. De plus, les volumes du contrat permettent de contribuer significativement à la cible  
8 réglementaire de 5 %, 7 % et 10 %.

9 Conformément aux exigences de dépôt pour les demandes relatives à l'approbation des  
10 caractéristiques des contrats de GSR, Énergir soumet les caractéristiques suivantes à l'attention  
11 de la Régie. Ces informations font référence au contrat NWNR\_OH pour un approvisionnement  
12 en GSR (tableau 9). Le document contractuel de l'entente conclue avec NWNR est déposé à  
13 l'annexe 1.

### **6.1. PRIX ET FONCTIONNALISATION DES COÛTS DE TRANSPORT**

14 Les prix du contrat ainsi que le détail sur l'inflation sont détaillés dans le tableau 10 ci-dessous

**Le tableau 10 est déposé sous pli confidentiel.**

1 Dans le cas où des achats de GSR hors Québec sont livrés par le producteur au point de  
2 référence Dawn, les coûts d'achat de GSR sont entièrement fonctionnalisés au service de  
3 fourniture<sup>14</sup>. Ce cas de fonctionnalisation n'est pas applicable pour le contrat NWNR\_OH puisque,  
4 comme mentionné précédemment, les volumes de GSR achetés à NWNR seront livrés aux points  
5 de livraisons définis dans le contrat. Énergir doit donc contracter des capacités de transport  
6 additionnelles afin d'acheminer le GSR au point de référence Dawn. Conformément à la décision  
7 D-2021-158 de la Régie<sup>15</sup>, Énergir doit présenter, dans le cadre de la cause tarifaire, sa  
8 proposition de fonctionnalisation relative au contrat d'approvisionnement de GSR de NWNR.

9 Dans sa preuve sur l'Étape C<sup>16</sup>, pour les achats de GSR hors Québec livrés à un point autre que  
10 Dawn, Énergir proposait que le montant fonctionnalisé en fourniture équivaille au coût d'achat du  
11 GSR, plus le coût déterminé pour acheminer le GSR jusqu'au point de référence Dawn. Avec  
12 cette proposition, aucun coût n'est fonctionnalisé au service de transport. Énergir est d'avis que  
13 cette proposition est toujours adéquate puisqu'elle lui permet de récupérer, auprès de la clientèle  
14 consommatrice de GSR, l'ensemble des coûts associés à l'acquisition du GSR de NWNR, soit  
15 les coûts d'achat des volumes de GSR auprès du producteur, ainsi que les coûts relatifs à  
16 l'acheminement du GSR au point de référence Dawn.

17 Cette façon de faire permet d'avoir une approche uniforme vis-à-vis la méthodologie de  
18 fonctionnalisation approuvée par la Régie pour les achats de GSR hors Québec livrés par le  
19 producteur au point de référence Dawn. Dans le cas où des achats de GSR hors Québec sont  
20 livrés par le producteur au point de référence Dawn, les coûts déboursés par le producteur pour

---

<sup>14</sup> D-2021-158, p.50, paragr. 208 à 210.

<sup>15</sup> D-2021-158, p.51, paragr. 214 et p.200, suivi E4.

<sup>16</sup> B-0573, Gaz Métro-5, Document 3, p.21, l. 12 à 14.

1 acheminer le GSR jusqu'à Dawn sont nécessairement inclus dans le prix de fourniture facturé à  
 2 Énergir. Ainsi, il s'avère logique que le coût déboursé par Énergir pour acheminer le GSR jusqu'au  
 3 point de référence Dawn soit également fonctionnalisé au service de fourniture.

4 Énergir soumet que, par souci de cohérence, les coûts des capacités de transport pour acheminer  
 5 le GSR hors Québec jusqu'à Dawn doivent être fonctionnalisés au service de fourniture du GSR,  
 6 peu importe si les coûts de ces capacités sont assumés par Énergir ou par le producteur. Le  
 7 tableau 11 démontre la fonctionnalisation du GSR acheté à NWNR ainsi que la facturation du  
 8 GSR découlant de cette fonctionnalisation.

**Tableau 2**  
**Fonctionnalisation et facturation GSR**

Fonctionnalisation de l'achat de GSR (¢/m <sup>3</sup> )		
(1)	Prix d'achat au producteur de GSR	██████████
(2)	(+) Coût de transport entre les points de livraison et Dawn	██████████
(3)	Coût d'achat du GSR à Dawn (1)+(2)	██████████
Facturation du GSR (¢/m <sup>3</sup> )		
(4)	Service de Fourniture	
(5)	Prix du GSR à Dawn (3)	██████████
(6)	Service de Transport	
(7)	Prix de base du transport <sup>(2)</sup>	██████████
(8)	Facture totale F et T (6)+(8)	██████████

<sup>(2)</sup> Tarif du distributeur au 1<sup>er</sup> juin 2020 de l'article 12.1.2.1.1 des *Conditions de service et Tarif* (CST).

9 Le prix d'achat au producteur de GSR et le coût de transport entre les points de livraison et Dawn  
 10 sont présentés respectivement aux annexes 1<sup>17</sup> et 2<sup>18</sup>. Les données du tableau ci-dessus  
 11 démontrent qu'Énergir récupère le montant souhaité de ██████████, soit un prix d'achat du  
 12 GSR de ██████████, additionné au coût de ██████████ pour acheminer le GSR à Dawn et au prix  
 13 de base du transport de ██████████.

<sup>17</sup> Page 28 de l'annexe 1.

<sup>18</sup> Page 2 de l'annexe 2 ██████████

1 Quant au tableau 12, celui-ci démontre le prix du GSR contracté avec NWNR ajusté avec la  
 2 fonctionnalisation proposée par Énergir. C'est ce prix qui doit être considéré dans l'évaluation du  
 3 coût moyen d'acquisition des volumes de GSR contractés.

**Tableau 3**  
**Prix du contrat NWNR\_OH fonctionnalisé**

Producteur	Prix fonctionnalisé (2023-2024) (USD\$/GJ)   (¢/m³)	Prix fonctionnalisé (2023-2024) (CAD\$/GJ)   (¢/m³)	Moment du début de l'indexation
NWNR	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

4 Énergir soumet que sa proposition de fonctionnalisation pour le contrat NWNR\_OH est applicable  
 5 à tout contrat d'achat de GSR hors Québec qui n'est pas livré au point de référence Dawn. De ce  
 6 fait, Énergir demande à la Régie d'approuver sa proposition de fonctionnalisation pour le contrat  
 7 de NWNR\_OH et pour tous les futurs contrats d'approvisionnement de GSR hors Québec qui ne  
 8 sont pas livrés au point de référence Dawn.

#### 6.2. VOLUMES ANNUELS LIVRÉS

9 Les QCA livrées sont définies au tableau 8. NWNR débutera les injections à partir du [REDACTED]  
 10 [REDACTED].

#### 6.3. DURÉE DU TERME

11 La durée du contrat NWNR\_OH est de [REDACTED] et est présentée dans le tableau 9.

#### 6.4. DATE DE DÉBUT DES INJECTIONS DANS LE RÉSEAU

12 Les livraisons de GSR commenceront selon les modalités contractuelles identifiées ci-dessous :

**Le tableau 13 est déposé sous pli confidentiel.**

### **6.5. CERTIFICATION DU GSR**

1 Le contrat NWNR\_OH inclut une section sur les droits de vérification, auquel le producteur  
2 consent<sup>19</sup>. Puisque le contrat est hors franchise, il fera l'objet d'une procédure d'audit avec un  
3 fournisseur de services externe (EcoEngineers), dont le début des travaux coïncidera avec le  
4 début des livraisons.

### **6.6. DESCRIPTION DU PROCESSUS CONTRACTUEL DE LIMITATION DES COÛTS**

5 Le contrat NWNR\_OH prévoit une QCA et une QCA minimale représentant ■■■ de la QCA. Le  
6 contrat prévoit une obligation pour Énergir d'acheter les volumes jusqu'à la QCA.

7 Si les livraisons sont inférieures au plancher de ■■■ de la QCA (QCA minimale), le producteur  
8 pourrait remplacer les volumes manquants par des volumes de GSR provenant d'une tierce  
9 partie, ou compenser Énergir financièrement pour une valeur équivalente aux volumes  
10 manquants multipliés par le prix applicable au contrat. Ce mécanisme permettra à Énergir d'avoir  
11 une meilleure prévisibilité des volumes à être livrés par NWNR.

12 Un résumé des mécanismes liés à la QCA est présenté dans le tableau 14.

---

<sup>19</sup> Annexe 1, page 19 et *Addendum B*.

Le tableau 14 est déposé sous pli confidentiel.

**6.7. MESURES DE MITIGATION - RISQUES DÉCOULANT DES CHOIX DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT ET MESURES POUR ATTÉNUER L'IMPACT DE CES RISQUES**

1 Les clients qui achètent du GSR auprès d'Énergir acceptent que les approvisionnements puissent  
2 être incertains et que la quantité de GSR qui leur est livrée puisse être sujette à des ajustements  
3 advenant une baisse des livraisons. Cette éventualité est prévue au 3<sup>e</sup> paragraphe de  
4 l'article 11.1.3.5.3 des CST :

5 « Dans l'éventualité où le distributeur ne peut rencontrer le pourcentage de gaz de source  
6 renouvelable visé par le client, le distributeur peut transférer une partie de la consommation du  
7 client au tarif de gaz naturel et régler la différence de prix par règlement financier. »

8 En plus de cette mesure de mitigation auprès de la clientèle volontaire, les contrats signés avec  
9 les producteurs contiennent des conditions comme la QCA, qui limite les volumes qu'Énergir doit  
10 contracter.

11 De plus, Énergir est d'avis qu'en diversifiant ses achats de GSR géographiquement, par sites et  
12 par type de projet, elle contribue à limiter les risques de fluctuations de ses approvisionnements.  
13 Ainsi, l'arrêt hypothétique d'un projet ou la réduction de ses volumes de production ne  
14 représentera qu'une portion des volumes d'approvisionnement d'Énergir, ce qui minimisera l'effet  
15 de fluctuation sur ses volumes totaux.

16 Comme mentionné à la section 4.3, NWNR est une filiale non réglementée de l'utilité NW Natural.  
17 NW Natural œuvre principalement comme utilité gazière et dessert approximativement 680 000  
18 clients. Les informations sur l'échéancier, la date d'injection et sur la viabilité du projet sont  
19 présentées à la section 4.3.

**6.8. DÉMONSTRATION DE L'APPARIEMENT ENTRE LES VOLUMES DE GSR VISÉS ET LES PRÉVISIONS DE VENTES À LA CLIENTÈLE EN ACHAT VOLONTAIRE**

1 Dans la décision D-2023-022, la Régie statuait que les cibles prescrites par le Règlement doivent  
2 servir à établir les besoins de la clientèle jusqu'à l'année 2025-2026 :

3 « [96] La Régie constate enfin que les participants s'entendent sur le fait que la demande de la  
4 clientèle volontaire est, selon la preuve d'Énergir, actuellement inférieure aux cibles prescrites au  
5 Règlement du moins à court et moyen termes.

6 **[97] En conséquence, en fonction de la preuve au dossier, la Régie est d'avis que les cibles**  
7 **prescrites par le Règlement jusqu'à l'horizon 2025-2026 doivent servir à établir les besoins**  
8 **de la clientèle d'Énergir en matière de GSR<sup>89</sup>. »**

9 De plus, comme démontré à la section 5, au-delà de 2025-2026, les volumes contractés  
10 demeurent en deçà des cibles réglementaires d'Énergir.

11 Énergir poursuit ses efforts de commercialisation du GSR auprès de la clientèle volontaire et a  
12 notamment déposé récemment le suivi trimestriel détaillant l'évolution de sa stratégie de  
13 commercialisation du GSR<sup>20</sup>

---

<sup>20</sup> Dossier R-4008-2017, pièce B-0926, Gaz Métro-5, Document 11.

## 7. IMPACT DU CONTRAT SUR LE PRIX MOYEN

1 Les coûts moyens d'acquisition des années 2023-2024 à 2032-2033 calculés d'après les  
2 prévisions d'injection ainsi que les QCA associées à la date de début d'injection sont présentés  
3 à l'annexe 3.

4 L'annexe 3 démontre que l'ajout des contrats [REDACTED] et NWNR\_OH  
5 impacte à la hausse le prix global de GSR. Toutefois, Énergir est d'avis que ces contrats sont à  
6 un prix compétitif et permettent de limiter une hausse du prix global de GSR plus importante.  
7 Comme démontré dans le cadre de l'Étape D, la demande dans le marché du GSR est en forte  
8 croissance et l'offre peine à suivre, ce qui induit une pression accrue sur le prix du GSR.

9 De plus, ces nouveaux contrats sont compatibles avec le développement de la filière québécoise  
10 du GSR puisqu'ils permettent de sécuriser les volumes nécessaires à l'atteinte de la cible  
11 intérimaire de 3,5 % tout en laissant l'opportunité aux projets québécois de poursuivre leur  
12 développement et aider à l'atteinte de la cible de 5 %. [REDACTED]  
13 [REDACTED]. Énergir rappelle que tous les projets québécois en mesure d'injecter du GSR  
14 en 2024-2025 ont été considérés en amont de l'AO 2022.

## 8. ÉCHÉANCES PROPOSÉES

- 1 Conformément à la procédure détaillée à l'annexe 2 de la décision D-2023-022 de la Régie,
- 2 Énergir propose les échéances présentées au tableau 15 :

**Tableau 4**  
**Échéances proposées**

Étapes	Date
Dépôt à la Régie de la demande d'autorisation spécifique par Énergir	24 mai 2023
Transmission des informations confidentielles aux représentants des intervenants ayant souscrit à des engagements de confidentialité	24 mai 2023
Demandes de renseignements de la Régie et des intervenants	8 juin 2023
Réponses d'Énergir aux demandes de renseignements	23 juin 2023
Preuve des intervenants	8 juillet 2023
Demandes de renseignements aux intervenants	15 juillet 2023
Réponses des intervenants aux demandes de renseignements	22 juillet 2023
Audience (au besoin)	7 août 2023
Décision de la Régie	21 septembre 2023

- 3 Le contrat NWRN\_OH prévoit un délai de 210 jours de calendrier afin d'en obtenir l'approbation
- 4 auprès de la Régie. Le contrat ayant été signé le 18 avril 2023, le délai de 210 jours prend donc
- 5 fin le 14 novembre 2023.

## CONCLUSION

1 **Énergir demande à la Régie d' :**

- 2 • **Approuver les caractéristiques du contrat d'approvisionnement GSR conclu avec**
- 3 **NWNR selon les volumes déterminés à la section 5;**
- 4 • **Approuver la méthode de fonctionnalisation des coûts de transport décrite à la**
- 5 **section 6.1; et**
- 6 • **Prendre acte du dépôt des résultats d'appels d'offres ainsi que les documents**
- 7 **d'appels d'offres, incluant les critères d'évaluation des offres et leur pondération**
- 8 **en suivi de la décision D-2023-022.**

**ANNEXE 1 : EN LIASSE, DOCUMENTS CONTRACTUELS  
INTERVENUS ENTRE ÉNERGIR ET NW NATURAL  
RENEWABLES**

**L'annexe 1 est déposée sous pli confidentiel.**

**ANNEXE 2 : EN LIASSE, DOCUMENTS CONTRACTUELS  
INTERVENUS ENTRE ÉNERGIR ET [REDACTED]  
[REDACTED]**

**L'annexe 2 est déposée sous pli confidentiel.**

**ANNEXE 3 : SOURCES D'APPROVISIONNEMENT ACTUELLES ET  
POTENTIELLES DE GSR**

L'annexe 3 est déposée sous pli confidentiel.



# Request for Proposals No. 22-006

## Renewable Natural Gas Supply

December 2022

**NOTICE TO INVITED BIDDERS**

---

**Request for Proposals: 22-006**

**Issued on: Monday, December 19, 2022**

**Bid submission deadline: Friday, January 20, 2023 at 5 p.m, Eastern Standard Time**

---

**For more information**

**Email: [aognr@energir.com](mailto:aognr@energir.com)**

## **TABLE OF CONTENTS**

INSTRUCTIONS TO BIDDERS.....	5
1. INTRODUCTION.....	5
4. CONTENT OF REQUEST FOR PROPOSALS AND INTERPRETATION .....	6
5. ADDENDUM .....	6
6. ÉNERGIR REPRESENTATIVE .....	7
7. BID REQUIREMENTS .....	7
7.1. Bid submission .....	7
7.2. Signing of bid.....	7
7.3. Bid expiry date.....	7
7.4. Bid content.....	8
8. BID COSTS.....	8
9. CONFLICT OF INTEREST .....	8
10. CONTRACT .....	8
11. CONTRACT AWARD AND CONCLUSION .....	8
12. RIGHTS AND RESERVATIONS.....	8
APPENDIX 1 DECLARATION OF COMMITMENT AND WAIVER.....	10
APPENDIX 2 PRICE SCHEDULE AND QUESTIONNAIRE .....	11
APPENDIX 3 ADDITIONAL INFORMATION DOCUMENT .....	12
APPENDIX 4 PRESSURE, COMPOSITION AND CALORIFIC VALUE CRITERIA OF THE RENEWABLE NATURAL GAS DELIVERED BY THE PRODUCER TO ÉNERGIR'S NETWORK .....	13
APPENDIX 5 CONTRACT TEMPLATES .....	14
APPENDIX 6 MAP OF RNG INJECTION SITES OUTSIDE QUÉBEC.....	15
APPENDIX 7 EVALUATION CRITERIA .....	16

## CHECKLIST

<b>DOCUMENTS TO INCLUDE WITH THE BID</b>	
<b>Documents</b>	<b>Check if attached (✓)</b>
Declaration of Commitment and Waiver (Appendix 1)	
Price Schedule et Questionnaire (Appendix 2)	
Additional Information Document (Appendix 3)	
Power of Attorney (Resolution of the legal entity recognizing the authorized signatory)	
Other documents deemed necessary (Specify)	

## INSTRUCTIONS TO BIDDERS

### 1. INTRODUCTION

Énergir, L.P. (“Énergir”) owns and operates the largest natural gas distribution system in Québec and has an exclusive right to distribute natural gas in Québec.

To date, Énergir has contracted volumes of renewable natural gas (hereinafter “RNG”) to meet the 2% RNG delivery target for the 2023-2024 financial year<sup>1</sup> established under the *Regulation respecting the quantity of renewable natural gas to be delivered by a distributor*<sup>2</sup> (hereinafter the “Regulation”).

Under the Regulation, Énergir is required to deliver 5% of its actual natural gas volumes in RNG during the rate year starting October 1, 2025 (hereinafter the “5% target”) and 10% of its actual natural gas volumes in RNG during the financial year starting October 1, 2030 (hereinafter the “10% target”).

For clarity, RNG is natural gas produced from non-fossil organic matter degraded through biological processes, including anaerobic digestion, or through thermochemical processes, including gasification.

### 2. PURPOSE

- 2.1. Énergir launched Request for Information No. 22-006 (hereinafter the “RFI”) on October 31, 2022, to obtain information on RNG production projects that are in operation, under construction, or under development and ultimately to contract RNG volumes. These volumes will bring Énergir closer to the 5% target.
- 2.2. Énergir has selected projects that meet its needs and is inviting the developers of these projects to participate in this request for proposals (hereinafter the “RFP”).
- 2.3. Énergir plans to contract between 70 and 100 Mm<sup>3</sup>/year of RNG through this RFP, ideally with a first delivery date by **October 1, 2024**.

### 3. MILESTONES

The RFP shall follow the following anticipated timeline, which may change at Énergir’s sole discretion.

<b>Jalons</b>	<b>Dates</b>
Date RFP issued	December 19, 2022
Proposal submission deadline	January 20, 2023 5 p.m., EST
Bid assessment	January and February 2023
Sharing of results with successful and unsuccessful bidders	February and March 2023
Contract negotiation and signing	March to May 2023

<sup>1</sup>Énergir’s financial year begins on October 1 of the current year and ends on September 30 of the subsequent year.

<sup>2</sup> c. R-6.01, r.4.3

<i>Régie de l'Énergie's analysis and decision (Tentative: 90 days)<sup>3</sup></i>	June to September 2023
Scheduled injection	October 2024

#### **4. CONTENT OF REQUEST FOR PROPOSALS AND INTERPRETATION**

4.1. The Tender Document shall include the following:

- Instructions to bidders, including the following schedules:
  - Declaration of Commitment and Waiver (Appendix 1);
  - Price Schedule and Questionnaire (Appendix 2);
  - Additional Information Document (Appendix 3) ;
  - Pressure, composition and calorific value criteria of RNG to be delivered by the producer (Appendix 4);
  - Contract templates (Appendix 5);
  - Map of RNG injection sites outside of Québec (Appendix 6);
  - Evaluation Criteria (Appendix 7);
- Addendum, if applicable.

4.2. The Bidder shall, where applicable, notify Énergir of any omissions, errors or discrepancies in the Tender Document prior to the bid submission deadline.

4.3. The Bidder bears full responsibility for being informed of the requirements in the Tender Document. Any bidder that is uncertain of the exact meaning of the text or any portion thereof contained in the Tender Document shall request a written interpretation from the Énergir representative.

4.4. No verbal information obtained from Énergir relating to the Tender Document shall be binding on Énergir or may be interpreted as modifying it. Only written notices from Énergir issued as an addendum shall considered for the purposes of Request for Proposals No. 22-006 and the resulting contract.

4.5. The Bidder acknowledges that it had the opportunity to request any clarifications it deemed necessary and accepts, in submitting its bid to Énergir, to be bound by Énergir's interpretation of the contents of the Tender Document, notably in relation to any contradictions or ambiguities. The Bidder assumes responsibility for any incorrect interpretation if no requests for clarification or additional information were submitted to Énergir.

#### **5. ADDENDUM**

If the Tender Document must be clarified, amended or supplemented prior to the bid submission deadline, the Bidders already in possession of the Tender Document shall be notified by means of an addendum duly issued by Énergir. Said addendum or addenda shall be transmitted by means of a periodic update of our website. Any addendum or addenda shall be incorporated in the Tender Document and form an integral part thereof.

---

<sup>3</sup> Processing times for applications filed with the Regie can vary.

## 6. **ÉNERGIR REPRESENTATIVE**

To facilitate the exchange of information with the Bidder during the request for proposals process, **questions and inquiries may be submitted to the following email address:**

Email: [aognr@energir.com](mailto:aognr@energir.com)

## 7. **BID REQUIREMENTS**

The Bidder's bid shall meet all the requirements set out in the Tender Document.

### 7.1. **Bid submission**

The Bidder shall submit a bid that complies with the Tender Document **no later than:**

**Friday, January 20, 2023 at 5 p.m., Eastern Standard Time**

The bid shall be submitted in one (1) electronic reproducible copy that has been duly signed and shall clearly indicate the bidder's name and the request for proposals name, i.e.:

**Request for proposals No. 22-006**

**Title: Supply of Renewable Natural Gas**

and be sent to the following address:

Email: [aognr@energir.com](mailto:aognr@energir.com)

The documents shall be sent in reproducible PDF format, except for Schedule 2 (Price Schedule and Questionnaire) and any other document provided as an Excel file that must be sent in Excel form.

Énergir reserves the right to modify the date and time specified for bid submission. In such a case, the change shall be made in the form of an addendum before the originally scheduled bid submission deadline.

Énergir reserves the right to reject any bid received after the bid submission deadline.

### 7.2. **Signing of bid**

The bid shall be signed by a representative duly authorized to act on behalf of the Bidder (electronic signature allowed).

If the Bidder is a corporation, it shall provide Énergir with proof that the person signing the bid is duly authorized to do so (e.g. Power of Attorney or through a company resolution).

If the Bidder is a company or joint venture, the bid shall be signed by each partner, or by a person duly authorized by the company or joint venture, and, if applicable, the proxy for each signatory shall be included with the bid.

### 7.3. **Bid expiry date**

The bid submitted by the Bidder shall be valid for at least three (3) months following the bid submission deadline (until April 20<sup>th</sup>, 2023).

#### **7.4. Bid content**

The Bidder shall include all the required information to enable Énergir to accurately assess its bid. The information that is provided shall be succinct and cover each aspect covered in this Tender Document, as well as all related costs. The Bidder shall also provide the following documents and information:

- Declaration of commitment duly signed by the Bidder. In signing the declaration of commitment, the Bidder is deemed to have read and accepted any addenda;
- Duly completed Price Schedule and Questionnaire attached as Appendix 2. The prices and/or rates shall include all costs but must exclude GST and QST. The bidders must submit a price that includes costs necessary to deliver the RNG to the selected delivery point (see Appendix 4);

The Bidder shall be assessed according to the criteria set out in Appendix 7.

#### **8. BID COSTS**

The Bidder shall assume any and all costs or expenses incurred during the tendering process. Énergir shall not compensate nor offer any indemnity to bidders who participate in this RFP for any costs or expenses they incurred, even to the successful Bidder, as the case may be.

#### **9. CONFLICT OF INTEREST**

In its bid, the Bidder shall indicate any situation or perceived situation of actual or potential conflict of interest related to the award of a contract by Énergir.

#### **10. CONTRACT**

In submitting its bid, the Bidder acknowledges that it has read and understood the applicable Contracts and their related appendices provided in Schedule 5 herein and agrees to the associated terms and conditions.

The following contract applies to producers injecting RNG at delivery points outside Québec, i.e. Empress, Union-Dawn, Parkway, Énergir-NDA or Énergir-EDA:

- GasEDI Contract (Cover Sheet\_RNG, Searchable, Special Provisions RNG, Exhibit A\_Transaction Confirmation & Special Provisions Exhibit B\_Audit)
- Schedule for RNG purchase/sale (outside of Québec)

#### **11. CONTRACT AWARD AND CONCLUSION**

A notice of award shall be sent to the successful Bidders. The producer whose bid is selected by Énergir shall then have to enter into the appropriate contract(s), in accordance with the templates set out in Schedule 5.

#### **12. RIGHTS AND RESERVATIONS**

Énergir reserves the right to request, at any time, any additional information it may deem necessary for the interpretation of the bids or the contract award.

Énergir reserves the right to negotiate with the selected Bidder(s) deemed to have submitted the best bid in order to finalize an agreement with said bidder. Moreover, Énergir also reserves the right to resume the tendering process with certain Bidders who qualified for Request for Proposals No. 22-006, or with other person, at its sole discretion.

Énergir reserves the right to cancel this request for proposals or to modify the process at any time and without incurring any liability toward any bidders or potential bidders. In such a case, Énergir shall notify the invited bidders in writing.

Énergir reserves the right to reject, in whole or in part, some or all of the bids that were submitted according to what it considers to be in its best interest, without incurring any liability whatsoever toward any bidder, whether successful or not. In particular, Énergir may reject any bid which it deems to be incomplete or not compliant with the requirements in the Tender Document.

Énergir is not obligated to award a contract to the lowest bidder or to any of the bidders.

The present Request for Proposals No. 22-006 does not prevent Énergir from negotiating with other parties, including a Bidder, with whom commercial discussions began prior the RFI launch date and awarding them a contract.

The Bidder shall allow Énergir to use the Bid and associated documents for internal purposes, subject to maintaining confidentiality. Énergir may use the bids or other documents submitted by bidders in its representations to the Régie de l'énergie.

**APPENDIX 1**  
**DECLARATION OF COMMITMENT AND WAIVER**

\_\_\_\_\_ (hereinafter the "Bidder") is hereby submitting its bid in response to Request for Proposals No. 22-006 from Énergir L.P. (hereinafter "Énergir"), acting through its general partner Énergir Inc.

The Bidder acknowledges having read and diligently examined the instructions to bidders below (hereinafter the "Instructions to Bidders") and all related schedules, including the contracts attached hereto in Schedule 5 (hereinafter the "Tender Document").

If its bid is selected, the Bidder agrees to sell renewable natural gas to Énergir at the price, in the quantity, at the injection site, as well as during the entire period proposed by the Bidder on the Price Schedule (Schedule 2) that was duly completed and submitted to Énergir with its bid, in accordance with the terms and conditions set out in the Tender Document.

The Bidder waives any recourse or claim of any nature whatsoever against Énergir that may arise directly from Request for Proposals No. 22-006.

In addition, the Bidder agrees to keep confidential all information and documents contained in this Request for Proposals, including the schedules, and to obtain Énergir's prior written consent before disclosing such information or documents to any third parties. However, the Bidder is authorized to share the documents with third parties if necessary for the preparation of the bid. Third parties who shall have access to the documents contained in this request for proposals, including the schedules, agree to observe the same confidentiality as the Bidder. The Bidder shall not disclose, copy, distribute or make public any information obtained under this Request for Proposals without Énergir's prior written approval.

The GST (Goods and Services Tax) and QST (Québec Sales Tax) are not included in the prices submitted below.

Signed in \_\_\_\_\_ on this \_\_\_ day of \_\_\_\_\_.

Signature: \_\_\_\_\_

Name: \_\_\_\_\_

Title: \_\_\_\_\_

**APPENDIX 2**  
**PRICE SCHEDULE AND QUESTIONNAIRE**

See the attached Excel file

**APPENDIX 3**  
**ADDITIONAL INFORMATION DOCUMENT**

See the attached file

**APPENDIX 4**

**PRESSURE, COMPOSITION AND CALORIFIC VALUE CRITERIA OF THE RENEWABLE NATURAL GAS DELIVERED BY THE PRODUCER TO ÉNERGIR'S NETWORK**

**Continuously monitored parameters**

Parameter	Unit	Requirements
Temperature	°C	Depending on the injection point
Pressure	kPa	Depending on the injection point
Gross heating value	MJ/m <sup>3</sup>	≥ 36
Relative density		≤ 0.583
Wobbe Index	MJ/m <sup>3</sup>	≥ 47.23
Yellowness Index		≥ 0.86
Weaver Index		≤ 0.05
Hydrocarbon dew point	°C	≤ -10
Carbon dioxide (CO <sub>2</sub> )	% vol	≤ 2
Oxygen (O <sub>2</sub> )	% vol	≤ 0.4
Hydrogen sulfide (H <sub>2</sub> S)	mg/m <sup>3</sup>	≤ 7
Total sulfur (S)	mg/m <sup>3</sup>	≤ 115
Water (H <sub>2</sub> O)	mg/m <sup>3</sup>	≤ 35
Diluent gases (CO <sub>2</sub> + N <sub>2</sub> + O <sub>2</sub> )	% vol	≤ 4
Hydrogen (H <sub>2</sub> )	% vol	≤ 0.1

Reference: 15°C and 101.325 kPa

**Parameters monitored by periodic sampling**

Parameter	Unit	Requirements
Volatile organic compounds (VOC)	ppm vol	≤ 3.7
Siloxanes (L2, D3, D4, D5, D6)	ppm vol	≤ 1
Mercury, Hg	µg/m <sup>3</sup>	≤ 0.05
Copper, Cu	µg/m <sup>3</sup>	≤ 30
Arsenic, As	µg/m <sup>3</sup>	≤ 30
Chlorine, Cl (TO-15)	mg/m <sup>3</sup>	≤ 10
Fluorine, F (TO-15)	mg/m <sup>3</sup>	≤ 1
Ammonia, NH <sub>3</sub>	mg/m <sup>3</sup>	≤ 3
Bacteria (free of...)	#/m <sup>3</sup>	≤ 200,000

Reference: 15°C and 101.325 kPa

**APPENDIX 5**  
**CONTRACT TEMPLATES**

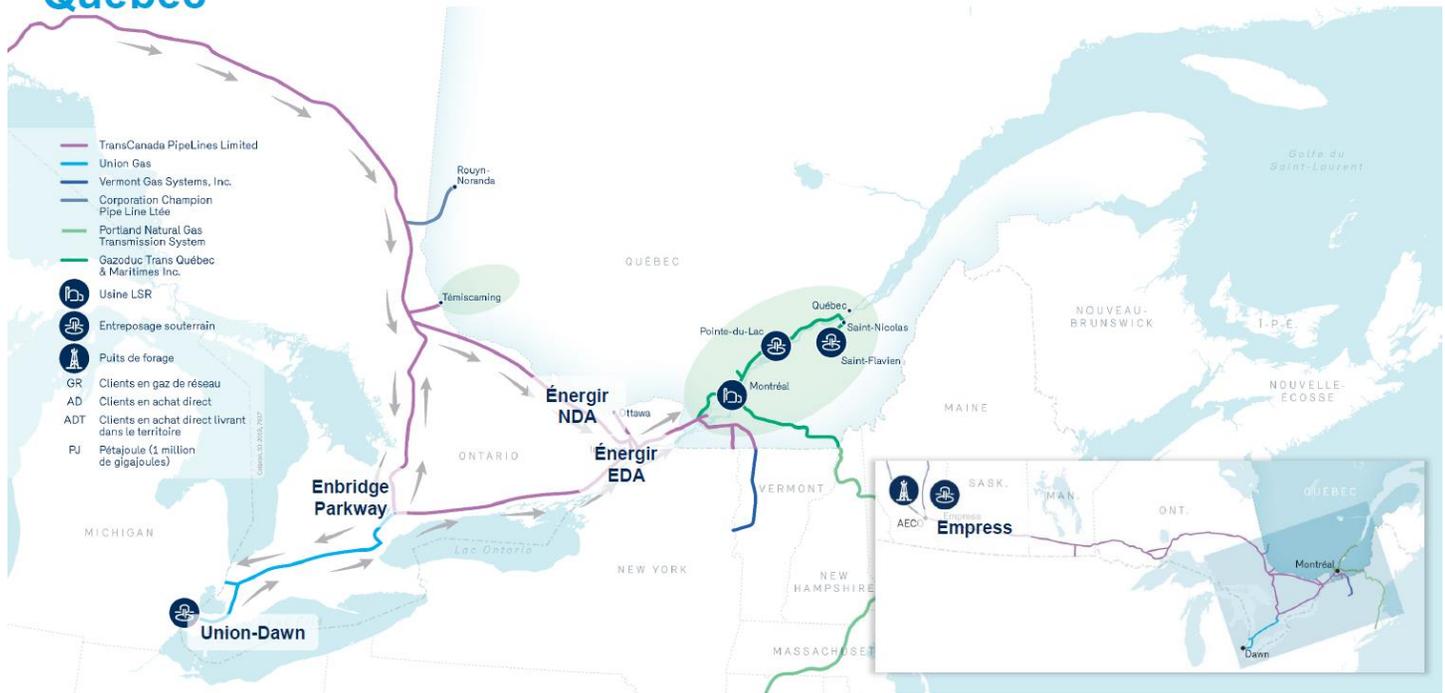
For producers outside Énergir's network who wish to inject RNG at one of the delivery points listed in Schedule 6, the applicable contract is as follows:

- GasEDI Contract - Cover Sheet\_RNG
- GasEDI Searchable
- GasEDI Special Provisions RNG
- GasEDI Exhibit A - Transaction Confirmation
- Special Provisions Exhibit B - Audit

*In accordance with the previously stated confidentiality agreement, the Bidder is not authorized to share contracts with a third party without Énergir's prior written consent.*

**APPENDIX 6**  
**MAP OF RNG INJECTION SITES OUTSIDE QUÉBEC**

**Lieux d'injection du GNR pour les projets hors Québec**



**APPENDIX 7**  
**EVALUATION CRITERIA**

Criteria	Description
Price	Price per gigajoule of RNG (\$/GJ) and annual production volume projected of RNG (GJ). Projects outside Québec are required to quote a price that includes delivery fee to the selected location (see Appendix 6).
Schedule and injection date	Details of project status at submission, next steps in project delivery, and overall schedule for meeting the planned injection date.  Bidders must complete the Gantt Chart included in Appendix 2 of Request for Proposals No. 22-006.
Project Viability	The project description should explain how the process works and the technologies used, confirm that the land has been secured, specify the carbon intensity value and indicate the project's financial and technical partners.  Information on feedstock securing and the feedstock supply plan is required.  It should be demonstrated that the local community has been consulted and a consultation process with stakeholders is underway or planned. A description of past and future activities is required.  Bidders will be evaluated based on the quality of the information they provide.
Bidder Profile	The bidder's financial health (financial statements, credit rating, letter of credit, parent company guarantee letter, etc.).  The bidder's experience with RNG projects (number of projects in development and operation), company structure, and sources of expertise.  Evaluation of the company's environmental, social, and governance (ESG) criteria.

## Appendix 2 - Price Schedule and Questionnaire

### Instructions for bidders

#### 1. "Price Schedule" tab

Answer the questions in the yellow cells.

#### 2. "Questionnaire" tab

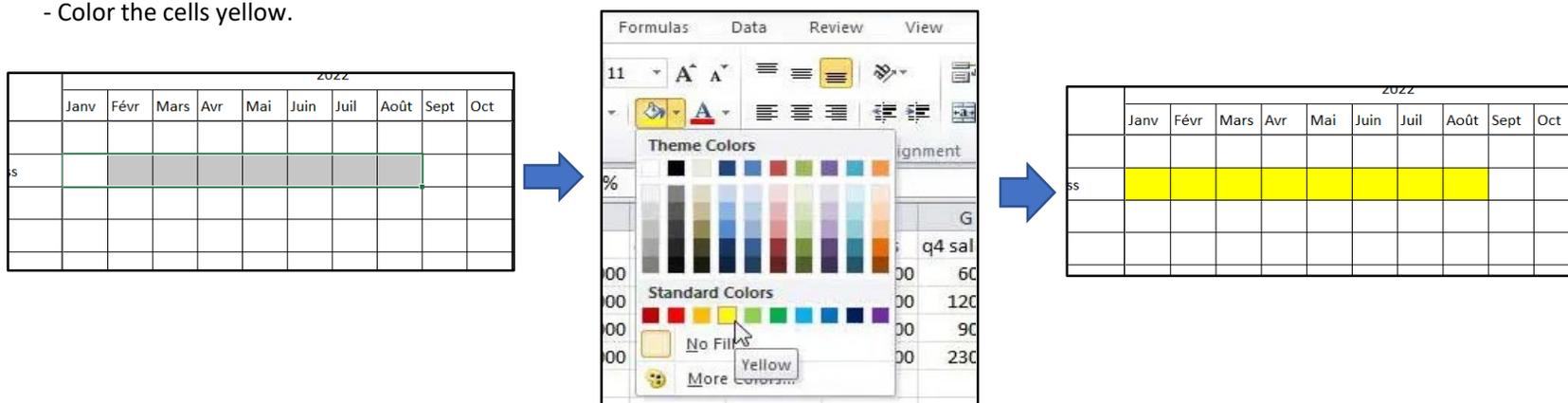
Answer the questions in the yellow cells.

For each section, you can add additional information in the Additional Information Document in Appendix 3. If you do so, put "Yes" in the "Other info" column in the bidder form.

#### 3. "Gantt Chart" tab

Customize the Gantt chart for your project. For each step:

- Select the cells corresponding to the duration of the activity.
- Color the cells yellow.



#### 4. Sending the price schedule and questionnaire

Once all tabs are complete, you must save the file and email it to [aognr@energir.com](mailto:aognr@energir.com).

**Price Schedule**

**Information on Project**

Project information	
Name of production site	
Location (country/province/state/city)	
Expected date of first delivery (AAAA-MM-JJ)	
Delivery point (for projects outside Quebec)	
Carbon intensity (g CO <sub>2</sub> eq/MJ)	
Model used to calculate carbon intensity, key assumptions and any other relevant information (e.g., avoided emissions, life cycle scope, etc.)	

**Price Schedule**

Date of first delivery (AAAA-MM-JJ)																					
Date of last delivery (up to 20 years) (AAAA-MM-JJ)																					
Price (\$CAD/GJ or \$USD/GJ)																					
Bundle price (brown gas and env. attributes) delivered to the chosen delivery point (price above must include the transportation fee)																					
Transportation fee only (\$CAD/GJ or \$USD/GJ)																					
Volumes (GJ/year)	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5	Year 6	Year 7	Year 8	Year 9	Year 10	Year 11	Year 12	Year 13	Year 14	Year 15	Year 16	Year 17	Year 18	Year 19	Year 20	
Comments																					

Questionnaire		Executive Summary (75 words)	Other Info
Questions			
<b>Price and contract term</b>			
Year 1 price - To be completed in the Price Schedule tab <i>Please add your comments in the appropriate section of the supporting information document.</i>		- \$	
Contract term - To be completed in the Price Schedule tab <i>Please add your comments in the appropriate section of the supporting information document.</i>			
<b>Project schedule</b>			
<b>Injection date</b>			
Project injection date - To be completed in the Price Schedule tab <i>Please add your comments in the appropriate section of the supporting information document.</i>		1900-01-00	
<b>Project progress</b>			
Schedule - To be completed in the Gantt_Chart tab <i>Please add your comments in the appropriate section of the supporting information document.</i>			
<b>Project Viability</b>			
<b>Project description</b>			
Introduce the management team.			
List project partners already in place and their roles.			
Describe the RNG production process (from feedstock collection to RNG production), list the technologies used and indicate the targeted equipment manufacturers (pretreatment of materials, digester, gas processing, etc.).			
Provide details about the RNG production site (owner, tenant, access rights, potential issues). Can you share a supporting document that confirms the use of the land in question?			
What percentage of the RNG produced by your project would be sold to Energinor?			
Confirm project funding with supporting documents (letter from the bank, CFO, etc.).			
Carbon intensity - To be completed in the Price Schedule tab <i>Please add your comments in the appropriate section of the supporting information document.</i>		0,00	
<b>Secured feedstock</b>			
Please indicate the types of feedstock being used and organic materials being recovered (quantity, type and percentage, if applicable).			
Please provide the percentage of feedstock that have been secured (letters of intent, agreements, signed contracts). Can you share the agreements confirming the feedstock have been secured?			
Please provide a feedstock supply plan (if applicable).			
<b>Social acceptability</b>			
Identify project stakeholders (e.g., municipality, gas distributor, environmental groups, neighbours, etc.).			
List information and consultation activities carried out.			
List key concerns raised.			
Describe actions taken to address the concerns (if necessary).			
List upcoming information and consultation activities.			
<b>Bidder profile</b>			
<b>Financial health</b>			
Provide financial statements for at least the last 2 years (ideally 5) and other relevant documents.			
<b>Bidder experience</b>			
Please provide a brief description of your company.			
How many employees?			
How many years of RNG experience?			
What is your role in the RNG industry (e.g., marketer, developer, operator, etc.)?			
How many projects under development?			
How many projects in operation?			
Where are the projects located?			
<b>Responsible procurement</b>			
Please outline your corporate code of ethics.			
Please outline your OSH program.			
Are you ISO 9001 certified?			
Are you ISO 14001 certified?			
Are you certified for any other standards? If so, please list them.			
Please indicate your environmental, social, and governance (ESG) priorities.			
<b>Contract</b>			
Please indicate any comments you have on the contract.			

**Gantt Chart**

Activities	2022												2023												2024												2025				
	Jan	Feb	Mar	Apr	May	June	July	Aug	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May	June	July	Aug	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	May	June	July	Aug	Sept	Oct	Nov	Dec	Jan	Feb	Mar	Apr	
Preliminary engineering																																									
Efforts to promote social acceptability																																									
Securing feedstock																																									
Confirmation of funding																																									
Detail engineering																																									
Obtaining required permits and authorizations																																									
Equipment orders																																									
Construction and installation																																									
Commissioning trials																																									
Injection																																									



le  
nouveau  
Gaz  
Métro

**Appendix 3 -  
Request for Proposals No. 22-006  
Additional Information**

December 2022

## Table of Contents

1.	PRICE AND CONTRACT TERM.....	3
2.	PROJECT SCHEDULE.....	3
3.	PROJECT ACHIEVEMENT .....	3
4.	BIDDER PROFILE .....	3
5.	CONTRACT .....	3

**1. PRICE AND CONTRACT TERM**

**1.1. Price**

**1.2. Contract term**

**2. PROJECT SCHEDULE**

**2.1. Injection date**

**2.2. Project progress**

**3. PROJECT VIABILITY**

**3.1. Projet description**

**3.2. Secured feedstock**

**3.3. Social acceptability**

**4. BIDDER PROFILE**

**4.1. Financial health**

**4.2. Bidder experience**

**4.3. Responsible procurement**

**5. CONTRACT**